

3 N FINANCIERE

Société par Actions Simplifiée à associé unique de 1.000,00 euros

Siège Social : 266 avenue Daumesnil - 75012 Paris

929 135 945 R.C.S. Paris

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026

*certifié conforme à l'original
et sincère.*



L'an deux mille vingt-six,
Le trente juin à quinze heures,

Monsieur Yamine ALLOUM, président et actionnaire unique de **3 N FINANCIERE**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de 1.000 €, a pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Approbation du rapport relatif aux conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Quitus à la Présidence ;
- Affectation des résultats, distribution de dividendes ;
- Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'actionnaire unique approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice qui se soldent par une **perte nette comptable de 317 euros**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'associé unique décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice, s'élevant à la somme de **317 euros**, comme suit :

- la totalité, soit la somme de **317 euros**, est affectée au poste "**Report à nouveau solde débiteur**".

TROISIÈME RÉOLUTION

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'actionnaire unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, déclare approuver purement et simplement ce rapport.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ces délibérations, en vue de l'accomplissement des formalités légales partout où cela est nécessaire.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'actionnaire unique.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long, sweeping horizontal line that curves downwards at the end.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Déclaration pour la période : 15/04/2024 au 31/12/2025

Formulaire N° 2065 (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2065-BIS (applicable au 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-B (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-C (applicable au 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-E (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-F (applicable au 31/12/2024)

Annexe N° 2033-G (applicable au 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable au 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable au 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable au 31/12/2025)

certifié conforme à l'original
et sincère.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable au 31/12/2025)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	266 avenue Daumesnil		
Code postal	75012	Ville	PARIS
		Pays	FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

Holding animatrice

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%		Déficit (report du 2033-B)	317
-----------------------------------	--	--------------------------	--	----------------------------	-----

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
2 - Actif circulant			
Disponibilités	1 183		1 183
TOTAL II	1 183		1 183
TOTAL GENERAL (I + II)	1 183		1 183

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Résultat de l'exercice	-317
TOTAL I	683
3 - Dettes (4)	
Comptes courants d'associés	500
TOTAL III	500
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 183

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

CHARGES D'EXPLOITATION

Autres charges externes		317
Total des charges d'exploitation (II)		317
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-317
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		-317

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		317
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		317
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		317

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	317
TOTAL 3	317

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée <i>(Total 1 + Total 2 - Total 3)</i>	-317
--	------